

Accès au foncier des acteurs de l'ESS et tiers-lieux

L'accès au foncier, notamment pour y développer des tiers-lieux ou autres lieux mutualisés, est une préoccupation importante pour les acteurs de l'ESS. Le département peut agir pour faciliter l'installation d'acteurs de l'ESS, qui sont des partenaires importants : maintenir ou créer des activités et des emplois dans des territoires ruraux délaissés, favoriser l'accessibilité des services à la population, permettre la préservation et la

valorisation du patrimoine bâti ou culturel, réduire les mobilités contraintes, maintenir le lien social et favoriser l'implication des habitants, ... autant de contributions possibles des acteurs de l'ESS à la politique du département. L'implication possible du département est importante, mais souvent mal connue. Elle s'appuie en particulier sur les politiques de soutien au développement territorial, et sur les politiques d'insertion et d'inclusion numérique.



Zoom sur les tiers-lieux

Les départements sont partenaires de plus d'un quart des tiers-lieux français, selon le dernier [rapport de l'association France Tiers-Lieux](#) d'août

2021. Le rapport souligne par ailleurs que, si la majorité des tiers-lieux se situait dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec **52% des tiers-lieux en dehors des 22 métropoles**. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que se développent aujourd'hui les tiers-lieux.

En quelques chiffres :

- 26%** des tiers-lieux indiquent un financement du département, devant l'Etat (cité par 21% des tiers-lieux).
- Les Régions** (47%), **les communes** (36%) et **les EPCI** (31%) sont les partenaires financeurs principaux des tiers-lieux en France. Plus de **2500 tiers-lieux en 2021** (contre 1800 en 2018)
- 35% des tiers-lieux** ont développé des actions spécifiques en faveur de l'**accueil des personnes en situation de handicap**
- 35%** ont déjà ou sont en cours de développement d'**une politique autour du handicap**, et **16% souhaiteraient être aidés pour le faire**.

Source : Extrait du rapport 2021 de France Tiers-Lieux

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Aider au repérage d'opportunités foncières

De part leur mission d'appui en ingénierie aux territoires, le **département peut être une source importante d'informations pour les porteurs de projet**, que ce soit dans le cadre de lieux mutualisés ou de projets agricoles. Le département peut également **soutenir des réseaux**, comme dans le **Puy de Dôme**, qui soutient le réseau d'installation foncier du Livradois-Forez. Ce réseau réalise un travail de cartographie des exploitations agricoles, expérimente une opération d'échanges de parcelles à l'amiable, et s'intéresse également à la problématique des friches qui pourraient être remises en culture. Le budget du projet s'élève environ à 80 000 € par an, pris en charge pour moitié par le conseil départemental du Puy-de-Dôme et pour moitié par les 7 communautés de communes adhérentes. Le PNR assure l'hébergement de la personne en charge de l'animation.



Faire appel aux services des tiers-lieux et encourager le télétravail des agents

Les services pouvant être proposés sont nombreux : formation, inclusion numérique, expérimentation, prototypage, fabrication, réservation d'espaces, événementiel, réservation de postes de travail...

L'appel à projets *Tiers-lieuXL* du département des Landes

Le conseil départemental des Landes propose depuis 2020 un appel à projets annuel *Tiers-lieuXL* visant à consolider ou faire émerger des lieux hybrides. L'analyse des candidatures se fait au regard de 4 fonctions attendues au sein de ces tiers-lieux : espaces de coworking, accompagnement de projets, animation de la vie sociale, médiation numérique.



Soutenir l'animation mutualisée des tiers-lieux

Le département peut accompagner la création de ressources mutualisées ou de réseaux d'animation, comme dans **la Drôme** avec le [réseau Cédille](#).

Cofinancer les espaces de vie sociale ayant une vocation de tiers-lieu

Environ 10% des tiers-lieux selon l'étude France Tiers-Lieux d'août 2021 ont un agrément Espaces de Vie Sociale (EVS), donné par la CAF. Le département peut participer au fonctionnement de ces EVS, avec comme objectif de **favoriser le développement des structures de lien social sur les territoires** hors métropoles et favoriser le vivre ensemble. C'est par exemple le cas du **département du Puy de Dôme** qui participe au financement de la Licorne, tiers-lieu créé à l'initiative de parents d'élèves à Saint-Germain Lembron.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le soutien à la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale par le Département de Lot-et-Garonne

Le Département de Lot-et-Garonne accompagne la création d'espaces (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux...), qui « permettent d'encourager les initiatives locales collaboratives afin de favoriser la création d'activités économiques et de développer les liens sociaux entre les populations d'un même territoire ». Le porteur de projet s'engage notamment à mettre en place un programme d'animation avec du personnel dédié. Cette aide, qui constitue un des 4 dispositifs financiers du Plan d'actions départemental 2021-2027, s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et aux structures de l'ESS.

Prendre part au capital de SCIC animant ces tiers-lieux

De nombreux tiers-lieux ou autres espaces mutualisés adoptent le statut de la SCIC, dont le département peut être sociétaire.

Le Parallèle, un tiers-lieu pensé par et pour les jeunes

Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine soutient le tiers-lieu Le Parallèle, un espace ressource du Pays de Redon pensé pour et par les jeunes adultes, avec l'idée de regrouper tous les possibles : projets, événements, projections, coworking, rencontres, chantiers collectifs, réunions, soirées, ateliers, associations, information, prévention, animation, etc.



Dédier des appels à projets à l'émergence ou au développement des tiers-lieux

Ces appels à projets peuvent apporter une aide financière pour la réalisation d'études d'opportunité sur la pertinence, la faisabilité, la gouvernance ou le modèle économique du tiers-lieu ainsi qu'un accompagnement en conseil et en ingénierie. Le soutien aux tiers-lieux s'inscrit souvent dans une démarche transversale du Département (voir fiche [n°17](#) et [n°20](#)).

Co-animation d'une dynamique de tiers-lieu en Meurthe-et-Moselle

Dans sa dynamique d'accompagnement de tiers-lieux, le département de Meurthe-et-Moselle accompagne le Peel (Pôle Étudiant Entrepreneurial Lorrain). Ce tiers-lieu ESS a pour objectif de développer la culture entrepreneuriale au sein de l'Université de Lorraine en accompagnant une dizaine de projets ESS portés par des jeunes.



Ressources pour aller plus loin



- RepèrESS [«L'accès au foncier des acteurs de l'ESS - enjeux et leviers pour les collectivités locales»](#), RTES, avril 2019
- Rapport France Tiers-Lieux [«Nos territoires en action - Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir !»](#), 2021
- Guide [«Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales»](#), Terres de Lien, janvier 2019
- [Portail Familles Rurales](#)